



## Changement de statut VPM en statut salarié

Par **colone**, le **03/12/2013** à **17:23**

[fluo]bonjour[/fluo]

je suis arrivée en France en visa court séjour le 07/03/2009 et mariée le 02/05/2009 et divorcée le 20/08/2013 ce qui fera 5 ans de présence en France en Mars 2014.

Par rapport à mon travail j'ai commencé en CDD du 01/04/2010 au 14/11/2010 et je suis actuellement en CDI depuis 12/02/2011 ce qui fera exactement 30 mois à la fin d'année. Ma carte de séjours vpf s'expire le 22/12/2013 qui m'autorise à travailler. Comment ça vas se passé? Est ce que ma patronne peut ne plus me reprendre après ce date?

j'aimerais vraiment savoir s'il y a une chance pour moi de renouveler ma demande de carte sans quoi je serai licencié ou n'aura plus du tout le droit d'exercer un emploi en France. Est-ce que avec ma présence sur le territoire français qui sera de bientôt 5 ans me permettra d'obtenir une réponse favorable à une demande de carte pour une période de 10 ans?

Ma situation à changer car je ne suis plus avec mon copain, nous nous sommes séparés et que je suis enceinte de 3 mois et de plus le père ne veut pas reconnaître l'enfant. Je suis dans une situation d'urgence.

Je vous remercie de me répondre au plus tôt car je suis perdue et angoissée, je ne sais pas où je serai demain et je ne sais plus quoi faire.

Par **sheryne77**, le **03/12/2013** à **19:57**

bonsoir

est ce que le patron vous soutient?

vous êtes de quelle nationalité car tout dépend aussi de certains accords avec le pays d'origine

bon courage dans tout les cas